

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2014*

Le 30 janvier 2014 à 20h50, les membres du Conseil municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 17 janvier 2014.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, Mme BOCABEILLE, Mme ELMALKI, M. ZENOU, Mme LATEB, M. MONTEIL, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme MANDRAU-RAUCOULES, Mme GESTIN, Mme GUILLOT, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, Mme THERET, M. POIRSON, M. CHIALI, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. GIRIER (dès son arrivée)
M. BOULANGER par Mme ELMALKI
Mme BASSEZ par Mme GESTIN
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI
Mme JURANVILLE par Mme MATHONNAT (en début de séance)
Mme LEBRUN par Mme BOCABEILLE
M. CAVALIER par M. MONTEIL

Absents en début de séance :

M. DALI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint je vous propose de commencer notre séance.

Nous allons tout d'abord procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Christelle THERET. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Christelle THERET est donc désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Avez-vous des observations à faire sur le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2013 ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je souhaitais simplement revenir sur les propos tenus par Monsieur Dali concernant la petite enfance et les familles monoparentales. Ce dernier m'avait en effet accusé de mentir et de déformer ses propos au sujet des familles monoparentales. Aussi, puisque nous avons le compte rendu *in extenso* de la séance, je me permets de citer Monsieur Dali qui disait : « C'est un véritable drame. C'est quelque chose d'anti naturel ». Je réitère donc les propos que j'avais alors prononcés sur la question de la famille et du modèle de famille quelque peu archaïque, qu'il souhaitait défendre à cette occasion.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres observations ? (*Il n'y en a pas*).

Acte sur les propos que vient de tenir Monsieur Guillaud-Bataille en référence à ceux de M. Dali

Je mets donc ce compte rendu aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Avant d'examiner les rapports inscrits à notre séance, je souhaite que le Conseil municipal rende hommage, selon la tradition républicaine, à une ancienne élue du Kremlin-Bicêtre récemment décédée, Madame Christiane Ginestet.

Aussi, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au nom du Conseil municipal lors de ses obsèques, il existe une chose commune au-delà des divergences. Il s'agit de l'intérêt général. En effet, dans une période où chacun constate que cette crise est aussi une crise morale et une crise de repères, il est utile d'affirmer cette nécessité et cette exigence commune, celle de partager les valeurs communes de la République.

Parler de Christiane Ginestet, c'est aussi rappeler son engagement au sein du Conseil municipal, de ses idées politiques, qui l'ont amené à s'engager aux côtés de Claudine Décimo et à participer à son équipe à partir de 1989.

C'est en effet sur proposition du Maire que Christiane Ginestet a été élue adjointe en charge de la culture par le Conseil municipal, à l'issue des élections municipales du 19 mars 1989. Elle fut notamment en charge de deux dossiers importants : l'espace culturel André Malraux et le conservatoire municipal.

Sous le mandat de Claudine Décimo, Christiane Ginestet a été représentante du Conseil municipal au collège Jean Perrin, au lycée professionnel Pierre Brossolette, au Conseil d'administration de la caisse des écoles et à l'office municipal de la jeunesse et de la culture. Elle était également membre de la commission de l'enseignement.

Christiane Ginestet sera ensuite réélue au Conseil municipal en 1995 et en 2001 comme conseillère municipale d'opposition.

À partir de 1995, elle participe à la commission enfance-enseignement-jeunesse-sports-culture-loisirs. Elle est aussi représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association de gestion de l'espace culturel André Malraux.

À partir de 2001, elle est membre de la commission finances-personnels et membre du Conseil d'administration du CCAS. Elle est également membre de la commission pour la gestion des marchés d'approvisionnement communaux et du Conseil de la caisse des écoles. Elle représentait aussi la Ville à la communauté d'agglomération de Val de Bièvre. Enfin, elle était membre de la commission d'appels d'offres.

Parler de Christiane Ginestet, pour celles et ceux qui l'ont connu, c'est aussi parler d'une femme aux convictions solides et au caractère affirmé.

Je rappelle ici nos sincères condoléances à l'attention de sa famille et vous invite, chers collègues, à vous lever pour observer une minute de silence à l'égard de cette élue qui a servi la Ville avec ses convictions pendant dix-neuf ans.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance de ce message diffusé sur table que m'a adressé la famille de Christiane Ginestet à l'attention de chacun des élus.

Nous allons à présent examiner le premier rapport de l'année dont Monsieur Banbuck est le rapporteur.

N°2014-001. PROJET D'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Personne n'ignore le contexte dans lequel cette réforme est intervenue, contexte dans lequel les performances scolaires des élèves français ont été jugées déclinantes à travers un certain nombre de mesures, notamment celles de l'acquisition des savoirs fondamentaux. Elle pointait aussi l'inégalité croissante pour les élèves en milieu défavorisé, qui souffrent plus que d'autres de cette situation. Or, bien entendu, la réussite scolaire pour tous est une exigence qui fonde la République française.

Aussi, face à ces éléments et pour faire suite à la décision unilatérale d'un précédent Ministre de l'éducation visant à supprimer l'école le samedi matin, le gouvernement a fixé quelques objectifs afin de permettre une amélioration de la réussite scolaire. Ces objectifs sont les suivants :

- Respecter les rythmes d'apprentissage et le repos des enfants en allégeant les journées de classe et en les répartissant mieux tout au long de la semaine.
- Permettre aux élèves de mieux apprendre en programmant des enseignements au moment où les facultés et la concentration des élèves sont les plus grandes.
- Réduire les inégalités.
- Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Pour autant, le Conseil municipal de ce soir n'est évidemment pas appelé à se prononcer pour ou contre cette réforme décidée au niveau gouvernemental, qui a d'ailleurs fait l'objet de discussions au Parlement. Par conséquent, la loi républicaine s'appliquera naturellement au Kremlin-Bicêtre, comme cela est le cas dans d'autres domaines. En outre, je rappelle pour mémoire que, si nous en avons la possibilité, nous ne déciderions sans doute pas que la Ville finance aussi l'enseignement privé. Cependant, la loi qui le prévoit s'applique au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs.

Face aux enjeux importants de cette réforme née il y a un an, nous avons rencontré l'ensemble des parties prenantes (enseignants et parents) pour décider d'appliquer ou non cette réforme à partir de la rentrée 2013, conformément à la demande initiale des pouvoirs politiques, avec toutefois une possibilité de report. Il a ainsi été décidé, de façon unanime, de prendre le temps nécessaire pour mettre en place cette réforme et par conséquent d'attendre la rentrée 2014. Cette décision a également été adoptée par notre Conseil municipal.

La Ville s'est alors placée dans une position d'écoute en mettant en place un certain nombre de dispositifs de concertation. Ces différents formats de rencontres se sont notamment déroulés avec les directions d'écoles et le conseil de concertation de l'éducation et du temps libre – qui réunit les enseignants, les parents d'élèves, les élus ainsi que les responsables associatifs. Enfin, des groupes de travail ont également été mis en place. Au final, nous avons eu une douzaine de réunions pour échanger nos points de vue. Il s'agissait donc d'une concertation et non pas d'une négociation ou encore moins d'une délégation puisqu'en définitive, c'est bien le Conseil municipal qui est décisionnaire.

Chacun a ainsi pu émettre son point de vue et échanger sur les différents enjeux liés à cette réforme au cours de ces réunions qui se sont déroulées tout au long de l'année 2013. Chacun a donc pu se faire sa propre opinion sur les scénarios les plus adaptés, pour atteindre les objectifs d'égalité et de priorité à l'enfant qui avaient été fixés dès le départ.

Cette concertation fut également éclairée par une étude réalisée à la demande de la Ville. Un cabinet indépendant a en effet établi un diagnostic sur la base d'un échantillon représentatif des familles kremlinoises. Il a ensuite dressé un inventaire des contraintes et des attentes exprimées par ces familles vis-à-vis de cette réforme. Enfin, la Ville a aussi été accompagnée par les Francas du Val-de-Marne tout au long de ce processus, répondant ainsi à la demande de certains parents souhaitant une intervention extérieure.

Ces discussions ont ainsi permis de faire émerger très rapidement un scénario que je vais vous présenter. Avant cela, j'aimerais tout d'abord rappeler qu'il existe toujours une hiérarchisation, explicite ou implicite, des besoins et des contraintes par rapport aux différents acteurs, parmi toutes les solutions pouvant être adoptées (qui ne sont d'ailleurs pas forcément identiques d'une ville à une autre). Il y a les élèves, qui eux ne s'expriment pas directement, les enseignants, les familles ou encore les personnels d'animation.

Je prendrai deux exemples pour me faire comprendre. Supposons que nous ayons souhaité privilégier les animateurs, leur carrière et leurs conditions de travail. Nous aurions alors pu retenir le scénario suivant : celui d'une titularisation massive des personnels par un emploi à plein temps. Cela aurait nécessité que ces personnes, qui travaillent 35 heures par semaine, soient présentes tous les jours de la semaine de 11h30 à 19h00. Il aurait donc fallu réaliser des activités périscolaires par tranches d'une heure et demie au début ou à la fin de chaque après-midi dans les différentes écoles. Dans le même temps, il aurait aussi fallu évincer les enseignants des études surveillées.

Un deuxième scénario consistait à donner la priorité absolue au contenu de ces activités périscolaires, et donc de les placer en bloc tout au long d'une après-midi, afin de permettre une grande palette d'activités, voire même d'ouvrir des possibilités de sorties.

Bien évidemment, ces deux scénarios n'ont pas été proposés. Cependant, je les expose pour illustrer le fait que les solutions peuvent être tout à fait différentes, selon les points de vue et la hiérarchie que l'on se donne.

Globalement, l'argument énoncé le plus rapidement concernait la différenciation entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, les écoles maternelles ayant des activités périscolaires de 45 minutes par jour et les écoles élémentaires ayant deux fois une heure trente l'après-midi après la classe, c'est-à-dire une fin de cours à 15h00. Cette proposition, datant du mois de juin, répondait à un double objectif. D'une part, le maintien de l'amplitude méridienne, souhaité par des enseignants et d'autre part, une durée d'activités périscolaires suffisante pour mettre en place valablement des activités de qualité, 45 minutes étant jugée comme une durée insuffisante.

Pour autant, cette formule comporte un certain nombre d'inconvénients, confortés par les observations que nous nous sommes faites à la rentrée, au regard des conditions de mise en place de cette réforme dans les villes ayant choisi de la mettre en vigueur dès 2013. Nous avons donc poursuivi notre réflexion, d'autant plus que l'étude sociologique menée en septembre et en octobre mettait en exergue la nécessité de veiller à la fois à l'égalité et la cohésion sociale au sein de notre Ville.

Suite à ces différentes discussions et retours d'expérience, la Ville – qui par ailleurs était en relation étroite avec les autres communes de la CAVB – a décidé de privilégier d'abord l'organisation du temps scolaire avant d'examiner le temps périscolaire. L'enjeu principal de cette réforme vise en effet à favoriser l'acquisition des savoirs qui conditionnent la construction des citoyens de demain, et ce pour l'ensemble des enfants. J'en profite encore pour rappeler que tous ne sont pas égaux devant les difficultés d'apprentissage et que les milieux défavorisés en souffrent beaucoup plus que les autres.

La question qui nous est posée ce soir est donc de savoir où se trouve l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers. Pour cela, nous nous sommes appuyés des travaux relatifs à la chronobiologie qui existent déjà depuis longtemps. Ces derniers sont d'ailleurs bien construits et sont d'ores et déjà parfaitement intégrés par les sciences de l'éducation. Ils nous enseignent ainsi que le créneau horaire 12h00-14h30 est celui où les élèves sont le moins réceptifs à l'enseignement et qu'il faut par conséquent privilégier la régularité des rythmes quotidiens, tout en repoussant les temps d'enseignement à partir de 14h30.

Dans ce contexte, il nous a donc semblé que le choix de l'élargissement de la pause méridienne était celui de la réussite scolaire, avant d'être celui de la réussite périscolaire. De plus, il permet, entre autres aux tous petits, de retrouver une après-midi complète d'enseignement pour tous, ce que ne permet pas l'horaire de sieste actuelle. Ce choix d'élargissement de la pause méridienne est aussi le choix de s'adresser au plus grand nombre, car entre 11h30 et 13h30, le taux de fréquentation des services offerts par la Ville est très largement supérieur à celui de fin de journée. En effet, plus de 75 % des enfants fréquentent aujourd'hui la restauration et le temps périscolaire du midi. À l'inverse, 30 % des élèves de maternelle restent à l'accueil et 10 à 15 % des élémentaires aux études surveillées.

Ce choix s'adresse donc au plus grand nombre. C'est également un choix d'égalité, puisque la Ville avait très rapidement annoncé sa volonté de rendre ce temps gratuit. De la même façon, elle favorise aussi la cohésion sociale.

Néanmoins, cette proposition n'ignore pas les nombreuses remarques et demandes intéressantes faites pendant la concertation. La première des interrogations portait sur l'amplitude et sur son contenu. Les enseignants s'inquiétaient notamment de savoir de quelle manière les élèves seraient disponibles pour l'enseignement après ce temps allongé. D'autre part, il est aussi nécessaire d'avoir une amplitude suffisante pour mettre en place une activité construite de qualité. Or, il existe plusieurs réponses à ces interrogations.

Il a tout d'abord été proposé d'avoir une heure d'activités périscolaires durant la pause méridienne, soit quatre heures par semaine. Dans l'autre cas de figure, ce temps aurait été d'une heure trente. Encore faut-il souligner que cette heure et demie n'est pas tout à fait complète puisque le temps de mise en place et de libération des enfants ramène le temps utile à une heure et quart. En définitive, la solution de la pause méridienne élargie offre quasiment le double de temps d'activités périscolaires par rapport à l'autre solution.

La question est de savoir quelles activités seront proposées. Non, les enfants ne passeront pas deux heures à courir dans la cour, comme j'ai pu l'entendre. Nous ne partons pas de rien : nous avons déjà une forte expérience. Cela fait en effet quinze ans maintenant que la Ville organise le temps périscolaire du midi en proposant des ateliers. Ces derniers fonctionnent d'ailleurs très bien et sont largement plébiscités. À ma connaissance, ils n'ont jamais fait l'objet de critiques radicales, même s'il est toujours possible d'apporter des améliorations. Aussi, comme le contenu de ses activités donne entière satisfaction, c'est donc bien entendu à partir de cela que nous proposons d'organiser ces nouvelles activités périscolaires. Ce type de dispositif nous procure des atouts majeurs, contrairement à d'autres villes où l'offre paraît étriquée voire très pauvre, et qui rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés de mise en place. J'ajoute également que cette solution est largement privilégiée à l'autre par les animateurs. Nous aurions d'ailleurs d'énormes difficultés de recrutement pour rechercher des animateurs pour la tranche 15h00-16h30, sachant que les études surveillées prennent le relais à partir 16h30 dans l'élémentaire. Globalement donc, la Ville dispose d'atouts et d'expériences, qui constituent un gage de réussite pour l'organisation de cette plage méridienne.

Par ailleurs, suite à une demande des enseignants, à laquelle nous souscrivons bien volontiers, nous avons été sollicités pour mettre en place une coordination institutionnalisée par école, entre les animateurs et les enseignants, pour garantir la meilleure complémentarité possible entre les temps scolaires et périscolaires. Pour rappel, ces temps d'activités périscolaires, dont nous connaissons déjà les orientations puisqu'elles ont été proposées dans le cadre de la consultation organisée par la Ville, sont destinés à :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Favoriser le partenariat école-loisirs éducatifs.
- Faire découvrir ou redécouvrir le plaisir de lire ou d'écrire.
- Initier aux nouvelles technologies et aux pratiques artistiques.
- Éveiller la curiosité.
- Développer l'imagination et la créativité.
- Apprendre à rester en forme.

Ces pistes, non exhaustives, tracent donc d'ores et déjà le contenu possible de ses futurs ateliers.

Toutefois, ce n'est pas seulement ce qui a été retenu des demandes des enseignants, puisqu'un courrier, envoyé à la mairie à la fin du mois de décembre, demandait un allongement de la matinée. Cette requête a en partie été validée puisque nous avons prévu un quart d'heure de plus par rapport à ce qui était envisagé initialement. Les enseignants souhaitent également le maintien des interventions sportives et artistiques, financées par la Ville et la CAVB. Elles sont nombreuses. Ces activités auraient pu devenir des activités périscolaires et par conséquent être retirées du temps scolaire. Cependant, la Ville a choisi de les maintenir sur le temps scolaire, non seulement pour satisfaire à la demande des enseignants, mais également dans un souci d'égalité. Nous sommes en effet certains que tout ce qui sera fait sur le temps scolaire profitera à tous, sans exception.

Autre demande, le maintien des études surveillées, largement assurées par les enseignants, sachant par ailleurs que les nouveaux textes privilégient l'allègement du volume de devoirs. Toutefois, les études surveillées seront maintenues dans leur format actuel, priorité étant donnée aux enseignants, qui pourront d'ailleurs aussi intervenir sur le temps du midi. Les rémunérations complémentaires des enseignants ne seront donc pas entamées à ce titre.

De leur côté, les parents avaient eux aussi fait des demandes et nous en avons tenu compte. Tout d'abord, la confirmation du mercredi. D'autre part, ils souhaitent également un accès à la cantine pour les enfants qui ne restent pas au centre de loisirs l'après-midi. Cela a été acté. Les parents avaient aussi demandé d'étudier les entrées décalées entre les maternelles et les élémentaires pour favoriser les entrées des écoles éloignées entre elles et par conséquent limiter « les courses » du matin. Cela a été acté. Un certain nombre de demandes issues de la concertation ont donc été satisfaites. Néanmoins, il existe un caractère irréconciliable pour les temps de classe situés après et avant l'après-midi. Cela résulte de la différente hiérarchie des besoins et des valeurs prônées entre les deux projets.

De fait, la Ville a retenu la proposition que je viens de vous énoncer. Toutefois, elle est bien consciente que certaines difficultés de mise en œuvre pourraient survenir. C'est pourquoi, une commission d'évaluation sera mise en place dès la rentrée, de façon à observer la manière dont cette réforme sera mise en œuvre et par conséquent corriger les éventuels obstacles.

Pour conclure, je pense que cette proposition est cohérente. En effet, non seulement elle est conforme au décret, mais elle a aussi déjà été mise en œuvre dans d'autres villes. Le Kremlin-Bicêtre n'est donc pas isolé. Villejuif va elle aussi adopter cette formule, tout comme d'autres villes de la région parisienne ou de province. En définitive, l'objectif d'égalité et de cohésion sociale peut être atteint et la qualité des activités périscolaires peut également être au rendez-vous. C'est donc la

raison pour laquelle, chers collègues, je vous demande d'approuver la délibération soumise ce soir à votre vote.

Jean-Luc LAURENT

Avant d'ouvrir le débat et compte tenu du fait qu'un certain nombre de représentants de parents d'élèves et d'enseignants sont présents ce soir, je voudrais savoir si certains d'entre eux souhaitent s'exprimer. Si tel était le cas, je suspendrai la séance pour leur donner la parole, comme je le fais habituellement en Conseil municipal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il y a des demandes d'expression*).

Conformément à la loi, je suspends donc la séance pour donner la parole aux personnes souhaitant s'exprimer.

21h21 : suspension de séance.

21h27 : reprise de séance.

21h28 : arrivée de Mme Juranville.

Jean-Luc LAURENT

La séance est reprise. Je cède maintenant la parole aux élus.

Bernard CHAPPELLIER

Bonjour à toutes et tous.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est manifeste que le scénario présenté par mon collègue Monsieur Banbuck, adjoint au maire de l'éducation au nom de la majorité municipale, ne correspond pas à la demande des parents d'élèves au vu de la pétition relayée ce soir par leurs représentants. Nous ne pouvons donc pas ce soir voter cette délibération et demande à ce titre, qu'elle soit retirée de l'ordre du jour.

Il serait souhaitable, Monsieur le Maire, que vous preniez personnellement en charge ce dossier à fin de renouer le dialogue nécessaire et trouver un compromis avec les représentants des parents d'élèves dans l'intérêt de nos enfants. Merci Monsieur le Maire.

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Voici donc l'énième Ministre de l'éducation nationale qui a voulu laisser son nom à une réforme, qui va certainement enfin résoudre tous nos problèmes. On empile les réformes mais pour quelle efficacité au final vis-à-vis de l'éducation de nos enfants ? Voici donc la déclinaison locale de la réforme Peillon.

La formule que la mairie propose pour cette rentrée 2014 est rejetée par tous comme nous venons de le voir, que ce soient les directeurs d'écoles, les enseignants ou encore les associations de parents d'élèves. Elle a été menée par Monsieur l'adjoint à l'enseignement, que nous avons connu beaucoup plus inspiré dans d'autres délégations.

La pseudo-enquête menée auprès des parents a été bâclée comme vient de le rappeler un de nos concitoyens. Elle a été proposée aux parents justes après les congés d'hiver avec quatre jours pour y

répondre. Donc, pas assez de temps pour analyser le bien-fondé de la formule, ni d'autres options pour les parents que celle du Maire. Bref, aucune concertation sérieuse possible dans un laps de temps si court avec les associations, les médecins, les parents, les enseignants et les directeurs d'écoles. Pourquoi ne pas avoir proposé plusieurs formules ? Peut-être par peur du résultat ?

Le dépouillement des 30 % s'est fait visiblement à la va-vite et sauf erreur de ma part, sans présence d'élus ou de parents d'élèves pour le contrôler. Je ne peux pas le vérifier mais peut-être nous le dira-t-on tout à l'heure. Vous donnez les chiffres, 30 % de réponses, trois familles sur dix et 57 %. C'est un peu plus de la moitié. Où est donc la majorité que l'on annonce fièrement, et ce résultat obtenu avec une seule formule ?

Pour l'organisation du temps périscolaire, allonger la pause méridienne est une aberration – comme beaucoup de gens l'ont dit. Plusieurs services, un déjeuner pris tardivement pour une majorité d'élèves, aucune activité sérieuse culturelle ou sportive possible, problèmes de sécurité des élèves ou reprise des cours difficiles... Bref, les enfants seront encore plus fatigués avec cette formule.

Pour la maternelle, l'allongement de la matinée aura pour conséquence des prises de repas très tardives. 12h30-13h00, pour des enfants qui n'auront rien dans le ventre depuis sept heures du matin pour certains. Les apprentissages ne se faisant pas le ventre vide, la qualité d'écoute sera donc amoindrie car aucune collation n'est prévue. Tout cela est bien connu.

Pour les petits qui feront la sieste, ils seront réveillés à 14h30. Cette sieste écourtée et ce moment de repos produira donc un manque de sommeil qui ne favorisera pas les enseignements. Tous vous le diront, c'est ainsi que réagit le corps des petits.

Nous proposons une véritable concertation car prendre le temps pour l'école ne peut être que bénéfique pour les élèves. Nous pouvons croire sur parole les professionnels de l'éducation et les parents lorsqu'ils disent que votre proposition est bâclée, peu ambitieuse et ne tenant pas compte des rythmes scolaires tels que l'on peut les concevoir, lorsqu'on a des objectifs sincères d'amélioration de l'école. Cela est assez étonnant car c'est quelque chose dont je ne doute pas de votre part, au-delà de toutes ces difficultés. Je vous remercie.

Alain DESMAREST

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous avons donc à nous prononcer ce soir sur un dossier essentiel celui des rythmes scolaires dans notre Ville. Cette question très importante touche à la réussite de nos enfants, à l'organisation de l'école maternelle et primaire, à la vie et à l'organisation des familles. Cette réforme initiée par le gouvernement et par le Ministre de l'éducation nationale, vise à s'attaquer à un constat accablant. Non seulement l'école de la République n'est pas égalitaire, mais elle renforce les inégalités sociales, culturelles et territoriales.

La réforme des rythmes scolaires est la mesure phare de la refondation de l'école voulue par le Ministre. S'il n'y a aucun doute sur le fait que les rythmes scolaires ne respectent actuellement pas les rythmes de l'enfant et de l'élève, laisser croire que cette réforme va permettre de faire reculer l'échec scolaire est une tromperie.

Les raisons des résultats de notre mauvais système éducatif pour les enfants des catégories populaires sont bien plus profondes. Je ne vais pas m'appesantir sur cette question, mais les analyses

les plus sérieuses nous montrent que l'école républicaine est organisée de telle manière que les enfants et leurs familles des catégories populaires n'ont ni les bases ni les codes pour en comprendre son fonctionnement. De la même façon, l'ouverture de l'école à tous, sans adapter son organisation, ses finalités et son contenu, ne peut conduire qu'à reproduire en son sein les inégalités.

Les journées de nos enfants sont trop chargées pour les apprentissages. À qui la faute ? Je ne peux oublier que c'est Monsieur Sarkozy et le gouvernement de droite qui ont ramené la semaine de cours à quatre jours. Je pense que Monsieur Aubague a oublié cet épisode. Nombreux sont les témoignages qui pointent le déficit qu'a représenté la suppression de l'école le samedi matin. C'était souvent un moment plus apaisé et de relations privilégiées entre les enseignants et leurs élèves. Le temps de l'échange, du retour sur les connaissances non assimilées, du dialogue avec les élèves le plus en difficulté avec les parents, plus disponibles car n'étant pas pressés comme en semaine par les problèmes de transport, de devoirs à effectuer, du coucher des enfants le plus tôt possible et du dialogue à leur consacrer au sein de la famille.

Il faut bien le dire, c'est bien le rythme des adultes qui a été privilégié et non pas celui des enfants. Bien sûr, cela peut gêner les départs en week-end, du moins pour ceux qui peuvent se les payer. Mais la réussite de nos enfants n'est-elle pas plus précieuse ?

Notre groupe conteste cette réforme. Les parlementaires du Front de gauche l'ont manifesté à l'Assemblée et au Sénat. Nous l'avons exprimé ici publiquement au sein du Conseil municipal. Nous la contestons car elle ne résoudra en rien les difficultés d'apprentissage de certains élèves des catégories populaires. Mais nous la contestons également pour d'autres raisons de fond. En effet, nous considérons qu'elle met en cause, une fois encore, un des fondements de notre République, celui de l'école, et un de ses fondamentaux, l'égalité d'accès à l'éducation.

Il existe en effet une grande hypocrisie à laisser penser que l'on s'attaque aux inégalités en transférant l'organisation des rythmes scolaires aux collectivités locales. Nous sommes en train de glisser vers une école à la carte selon les territoires. Les villes vont donc devoir organiser la semaine scolaire et par conséquent, l'emploi du temps des enseignants, personnels de l'État. Est-ce encore l'école de la République ou ne sommes-nous pas en train de renoncer à ce principe fondamental de cette même République, l'égalité, en glissant vers l'école communale et l'école nationale ?

C'est un grand mépris par ailleurs pour les équipes de direction et les personnels de l'Éducation nationale. De plus, cela transfère l'organisation de temps éducatifs complémentaires aux apprentissages fondamentaux aux collectivités locales. Ce sont donc les collectivités qui financeront. Certes, notre Ville peut le faire. Mais ailleurs... Quid de l'égalité de traitement sur notre territoire ?

Cette réforme est d'ailleurs tellement décriée qu'aucune ville ne l'a mise en œuvre dans le Val-de-Marne dès la rentrée 2013. De nombreux maires ont d'autre part décidé de ne pas non plus la mettre en place en 2014.

Notre groupe a donc appelé au gel de cette réforme sur le plan national afin de poursuivre les conditions de sa mise en œuvre et de sa réflexion, et de reprendre le débat pour mieux entendre tous les partenaires (parents, enseignants, direction des établissements, municipalité, etc.).

Voilà donc pour le cadre national. Je me suis quelque peu appesanti sur cette question car c'est bien cela le plus important. Elle nous met nous, conseillers municipaux et élus locaux, en situation de

choisir. Je dirais même que quelle que soit la solution choisie, ce sont les maires, et donc les conseils municipaux, qui se retrouvent en première ligne face aux difficultés. Nous trouvons que cela n'est pas très acceptable ni très courageux de la part du gouvernement et du ministre.

Y a-t-il dès lors une bonne solution ? Non, je ne le pense pas. Chaque solution aura toujours ses détracteurs, et cela dans n'importe quelle ville, pour les raisons expliquées auparavant. Nous ne pensons pas que la solution proposée ce soir soit plus mauvaise qu'une autre. Nous constatons que d'autres villes l'ont également choisie, après une longue et approfondie concertation et co-élaboration avec la communauté éducative.

Dès lors que la loi va s'appliquer pour tous, et quelle que soit la position de la Ville sur le contenu de cette réforme, il faudra bien élaborer un choix pour la mettre en œuvre. La proposition qui nous est faite présente quelques désagréments. Mais comme je l'ai dit, aucune solution ne contentera tout le monde. Par contre, elle essaye de tenir compte des rythmes biologiques de l'enfant, même si c'est la parole de chercheurs, de sociologues et de scientifiques, contre la parole de chercheurs, de sociologues et de scientifiques. Or, nous ne le sommes pas. Je me rappelle aussi qu'il existait déjà un débat fort dans les associations de parents d'élèves sur cette question il y a déjà quelques années, notamment sur le temps de pause méridienne et du moment où les apprentissages sont les plus efficaces.

Cette proposition essaye également de tenir compte de la baisse des capacités d'apprentissage du début de l'après-midi. Je crois d'ailleurs que beaucoup partagent ce constat. De plus, la solution proposée assure la gratuité des activités pour les familles, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes. Gratuité par ailleurs en trompe-l'œil car il faut bien rémunérer les intervenants (personnel et animateur). La Ville assurera donc cette gratuité sur ces propres deniers et sur ses ressources fiscales. Au final, ce seront bien les Kremlinois qui paieront. N'est-ce pas un transfert, encore une fois, de la responsabilité nationale vers les collectivités locales et vers les citoyens ?

Toutefois, nous nous interrogeons. Cette part de fronde et de protestation si forte des parents et des enseignants est-elle due uniquement au refus de la réforme Peillon ? Comment se fait-il que tous les conseils d'école se soient prononcés un par un contre les propositions municipales ? Quand on pense que nous avons bien concerté et que de nombreux acteurs sont mécontents du résultat, nous devons nous interroger. En effet, il y a bien eu une étude et un temps de concertation, et la communauté éducative a pu s'exprimer. Pour autant, a-t-elle été entendue ?

Face à de tels enjeux, nous avons souvent, comme vous le savez, des divergences d'appréciation et des différences sur la conception de la démocratie participative de proximité. Informer et concerter, certes, mais construire les solutions avec les intéressés est autrement plus efficace. Cette aspiration traverse aujourd'hui notre société, au Kremlin-Bicêtre comme ailleurs.

Monsieur le Maire, l'organisation du vote n'a permis qu'à une minorité de parents de s'exprimer, soit 27 %. De plus, le vote est majoritairement négatif en élémentaire et ces 27 % sont à rapprocher des 660 pétitions annoncées ce soir. Par ailleurs, l'annonce du vote, lors de la présentation de vos vœux face à la population, a résonné comme un coup de force, mettant tout le monde devant le fait accompli, y compris nous-mêmes. Je pense que cela n'était pas très élégant vis-à-vis des partenaires de l'école primaire et ce comportement a sûrement laissé des traces. Cela est regrettable car cette attitude entache le fond.

Aussi, pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur la proposition qui nous est faite ce soir. Nous regrettons que cette dernière, qui est soumise à notre vote et qui, je le répète, n'est pas

forcément la plus mauvaise, le soit dans de telles conditions et que sa mise en œuvre en soit d'autant plus difficile. Nous nous félicitons par ailleurs qu'un observatoire de mise en œuvre de cette réforme soit instauré, ce que nous avons appelé de nos vœux. Nous demandons qu'il soit composé de représentants de tous les groupes du Conseil municipal et de tous les partenaires de la communauté éducative (directions, parents, enseignants, Académie) et qu'un rapport d'évaluation soit bien entendu produit à la fin du premier trimestre, pour mesurer l'efficacité de sa mise en œuvre.

D'autre part, nous proposons que le travail ne s'arrête pas ce soir et que nous ne soyons pas seulement dans l'évaluation, mais que le travail de concertation se poursuive d'ici le mois de juin pour rapprocher les positions. Voilà ce que je souhaitais dire au nom de notre Groupe et après de longs débats contradictoires entre nous. Merci pour votre patiente écoute.

Geneviève ELMALKI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Comme souvent en France, les débats sur l'école sont toujours très passionnés pour un grand nombre d'acteurs. Ils nous concernent toutes et tous.

Je commencerai par rappeler que le Groupe socialiste était favorable à la mise en œuvre de cette réforme, dès le mois de septembre 2013. Telle était notre position car nous avons le sentiment que notre ville était particulièrement bien équipée, tant en moyens humains, qu'en lieux et en savoir-faire en cette matière. Venant d'un milieu rural, j'ai en effet en tête ce que peut être la difficulté de cette réforme. Or, au Kremlin-Bicêtre, nous estimions que nous avons déjà de quoi nous lancer.

En revanche, la municipalité dont le groupe fait partie a rapidement estimé qu'il fallait se donner du temps. Nous n'avons donc pas fait de cette question un *casus belli*. Le temps a donc été pris pour la concertation. Cependant, des désaccords de méthodologie apparaissent encore ce soir. Pour ma part, j'approuve l'idée que la concertation peut continuer et qu'un schéma directeur doit être communiqué à l'Éducation nationale. Pour autant, cela ne doit pas empêcher les instances locales de poursuivre le dialogue, voire de le renouer et de le retravailler davantage ensemble demain – je parle pour tous les acteurs concernés qui devront travailler dans la même direction.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des divergences. Je rappellerai seulement qu'en termes de méthodes, nous savions qu'il était difficile de faire consensus une fois le temps de la décision venu. En effet, choisir le mercredi exclut le samedi et choisir la pause méridienne exclut *de facto* la fin de l'après-midi. Bref, les positions sont difficilement conciliables.

S'agissant du choix tellement discuté de la pause méridienne, nous avons été particulièrement sensibles à l'idée que ce créneau méridien était sans doute celui qui permettrait le mieux d'inclure le maximum d'enfants dans le dispositif. D'autre part, du fait que ces activités situées en fin de journée ne sont pas obligatoires, nous craignons que de nombreux enfants quittent l'école encore plus tôt qu'auparavant et qu'ils ne bénéficient donc d'aucun encadrement en fin de journée. Or, il nous semblait souhaitable qu'un maximum d'enfants puissent bénéficier d'activités sportives, culturelles ou de médiation, tout comme les enseignants d'ailleurs. Nous savons tous qu'un certain nombre d'enfants n'auront aucune autre occasion, ni opportunité, d'avoir des activités extrascolaires de cette nature dans un milieu familial. Cette question de l'équité sociale est donc au cœur des préoccupations socialistes. Cet argument a d'ailleurs remporté notre adhésion sur le dispositif lui-même.

Nous devons bien entendu rester vigilants sur les mises en œuvre en étant impliqués dans les différentes formes de suivi. Encore une fois, si les concertations devaient se poursuivre, nous pensons effectivement que le dialogue ne doit pas être interrompu. D'autre part, si des solutions devaient être trouvées à l'issue des premières évaluations, nous serions également prêts à en proposer. Toutefois, nous pensons aujourd'hui qu'il faut mettre ce dispositif à l'épreuve des faits, de façon à le mettre réellement en pratique et à engager le processus sur les bases qui ont été dessinées ce soir. Il s'agira ensuite de prendre le temps d'une évaluation objective et sereine pour que cette réforme soit un succès. L'objectif est en effet que ce dispositif fonctionne et qu'un maximum d'enfants de notre commune y trouve une source d'épanouissement.

En conséquence, nous prenons acte du résultat de la concertation et du projet tel qu'il sera soumis aux instances académiques et rectorales. Nous voterons donc pour cette délibération.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je voudrais simplement rajouter une phrase à l'intervention de Monsieur Desmarest que je partage entièrement. Le vote réalisé au sein des conseils d'école fait effectivement appel à une disposition particulière de la mise en place de cette réforme. Autrement dit, s'il y a un désaccord entre le projet validé par le conseil d'école et le projet validé par le Conseil municipal, la DASEN se retrouve à prendre en charge le dossier. De fait, l'Education nationale reprendra heureusement la main, ce dont je me félicite.

Pascal REISSER

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Ministre de l'éducation préconise un retour à la semaine de 4.5 jours pour les communes volontaires. Il n'est donc pas obligatoire de se précipiter. Réfléchissons bien aux conséquences humaines, sociales et économiques de cette réforme à laquelle même les enseignants s'opposent. Ils sont pourtant, avec les enfants, les premiers concernés. Certes, le fait d'ouvrir les écoles de 07h30 à 19h00 est appréciable pour les parents qui travaillent. Cependant, n'a-t-on pas tendance à confondre l'école avec la garderie ?

Si je calcule bien, le temps scolaire est inférieur de 45 minutes au temps de loisirs. Or, rappelez-moi l'objectif premier de l'école républicaine ? Vous parlez d'une possibilité d'études d'une durée de 1h30 pour les classes primaires. Combien pariez-vous que cette heure servira en pratique de variable d'ajustement à des enseignants qui, bien que très compétents, auraient néanmoins du mal à balayer le programme entier dans les temps ?

Lors de votre dernier Conseil municipal, vous disiez que les familles Kremlinoises ont été consultées sur l'organisation que vous proposez. Cela est faux. Vous précisez vous-même que seuls 27 % des familles ont répondu, soit à peine plus du quart des Kremlinois. Comment prendre une décision aussi capitale, que celle du bouleversement des rythmes scolaires, en ayant consulté seulement un quart de la population ? Pourquoi les trois autres quarts n'ont-ils pas répondu ? Cette majorité a elle aussi le droit de s'exprimer. Même remarque en ce qui concerne les enseignants. Les avez-vous consultés, car comme je le disais en préambule, je rappelle qu'ils sont les principaux concernés ? C'est pourquoi en qualité de conseiller municipal UMP, nous demandons le report de l'application de cette réforme. Il nous apparaît en effet indispensable d'organiser une réelle concertation locale avec les parties prenantes (enseignants, parents et élus), dans l'intérêt des enfants de notre Ville.

Je rappelais également en préambule les conséquences économiques de l'application de cette réforme. Le paiement des charges complémentaires en particulier promet d'être salé. Qui va régler l'addition ? Est-ce la municipalité ? C'est-à-dire indirectement les Kremlinois ? Nous croulons déjà sous le poids des impôts. C'est pourquoi nous demandons également que l'État s'engage à garantir de façon pérenne une compensation intégrale de ces charges complémentaires. Aussi, pour toutes ces raisons, nous soutenons la proposition de suspendre l'application de la réforme Peillon, dite des rythmes scolaires, jusqu'à nouvel ordre. Je vous remercie.

Jean-François BANBUCK

Je pense que les élus doivent exercer leurs responsabilités. Responsabilités qui, comme je l'ai rappelé au début de mon intervention, consistent à tenter sincèrement de distinguer l'intérêt général des intérêts particuliers. En tous cas, tel est le sens de mon engagement communal et je sais que je ne suis pas le seul à penser ainsi dans cette assemblée.

Je dis cela pour répondre à Monsieur Aubague qui s'interrogeait de savoir pourquoi nous n'avions pas proposé plusieurs choix. Or, cela aurait été une manière de se défausser et de faire l'impasse sur les convictions qui nous animent lorsque nous proposons telle ou telle solution. Certes, je peux comprendre que ces convictions ne soient pas partagées car c'est bien là le sens du débat démocratique. Néanmoins, la formule proposée s'adresse au plus grand nombre. Elle est également davantage porteuse de cohésion sociale et sera au final plus facile à mettre en œuvre par la Ville, compte tenu de son expérience, comme je l'ai indiqué.

Je peux comprendre que l'on pense différemment mais il faut cependant que les élus s'engagent sur la base d'un projet. Les fondements de cette proposition ont en effet été rappelés et je pense qu'ils me semblent clairs. Chacun peut donc se positionner par rapport à ces différents aspects. De plus, Monsieur Aubague, votre intervention accumulait les procès d'intention et les inexactitudes, voire même les mensonges. Par exemple, vous affirmez, je ne sais pas sur quelle base, que la sieste sera écourtée. Expliquez-moi comment car c'est tout à fait le contraire ! Pourquoi ? Parce que les enfants de petite section, qui seront pris en charge dans le cadre de cette pause méridienne élargie, iront débord déjeuner et qu'ils auront ensuite le temps de faire une heure trente à deux heures de sieste, comme cela est effectivement préconisé par les circulaires ministérielles. De plus, ce temps de sieste, pris sur le temps périscolaire leur permettra aussi d'être disponible pour les enseignements de l'après-midi. De la même façon, ce système permettra à ceux ayant un sommeil différencié de profiter des activités péri-éducatives à leur propre rythme. Cela sera également le cas pour les moyennes sections qui ont encore besoin de dormir pendant une demi-heure. Le fait de parler de sieste écourtée est donc une contrevérité totale. D'ailleurs, cette manipulation des esprits vous est habituelle. Nous aussi, nous vous avons connu beaucoup plus inspiré !

Quant à Monsieur Reisser, il n'a peur de rien, puisqu'il nous dit qu'il faut tout reporter et tout suspendre. Mais non, Monsieur Reisser, nous n'allons pas suspendre, puisque les dispositions s'appliquent dès 2014 ! Il ne peut en être autrement. Je n'ai pas la possibilité de faire le tri entre les lois qui me plaisent et celles qui ne me plaisent pas. J'ai par exemple rappelé la question du financement des écoles privées. Allons-nous décider de ne plus les financer, sous prétexte que nous ne sommes pas d'accord avec ce système ? Non. Car même si nous ne sommes pas d'accord, nous le faisons quand même. Pourquoi ? Parce que nous sommes des républicains ! C'est un mot, Monsieur Reisser, dont le sens semble vous échapper.

J'entends ensuite un certain nombre de critiques et de contestations, dont je prends naturellement acte. Pour autant, nous avons lancé un appel à la concertation et je m'y range bien volontiers.

Toutefois, ainsi que je l'ai annoncé dans mes propos introductifs, je me suis engagé, vis-à-vis des enseignants et des directions d'écoles, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises en tant que représentant de leur Conseil des maîtres, à mettre en place des comités d'orientation et de suivi, école par école, pour que l'organisation de cette pause méridienne puisse répondre aux besoins des enfants et qu'elle soit en parfaite cohérence avec les temps d'enseignement. Je souhaite donc que cette concertation débute dès le vote de ce soir et que les réunions se tiennent, afin de mettre en œuvre cette réforme et de prévoir des dispositifs concrets dès la rentrée 2014. J'attire en effet votre attention sur le fait que la Ville doit recruter et qu'il ne faudra évidemment pas commencer à le faire au mois de septembre. Aussi, si nous voulons être capables d'organiser ces nouveaux temps dans les meilleures conditions à partir de la rentrée, il faut bien entendu s'y prendre dès maintenant. En outre, l'observatoire doit lui aussi être mis en place pour permettre de confronter et de vérifier la manière dont s'organisent les choses.

Enfin, Madame Elmalki a rappelé à juste titre qu'il s'agit de choix exclusifs et non pas inclusifs. Autrement dit, une solution exclut l'autre. Il en est ainsi et nous en sommes ce soir arrivés au moment de la décision. Néanmoins, j'ai malgré tout le sentiment qu'au regard des enjeux d'égalité et de cohésion, la formule qui vous est proposée est effectivement celle qui permet d'y répondre le mieux.

Monsieur CHAPPELLIER

Il y a quelque chose qui m'échappe. Monsieur Banbuck, la démocratie est aussi le fait d'écouter lorsqu'une majorité n'est pas d'accord. Or, apparemment, vous restez butés, vous ne comprenez pas et vous n'écoutez pas. Il serait temps maintenant que vous vous mettiez à écouter les gens. Vous avez devant vous des parents d'élèves et des enseignants qui souhaitent reprendre la concertation et demandent que la délibération ne soit pas votée ce soir. Écoutez car vous êtes obtus ! Ou alors, vous ne comprenez rien à la démocratie.

Alain DESMAREST

Je suis quelque peu gêné avec cette intervention car Monsieur Chappellier vient d'oublier que son parti a soutenu la réforme à l'Assemblée nationale. Il ne faut pas jouer sur la démagogie.

Monsieur CHAPPELLIER

Je ne suis pas mon parti politique à moi tout seul ! La démagogie n'est pas de dire que je suis d'accord avec mon parti politique. Si tel était le cas, je détournerai la réalité.

Alain DESMAREST

Vous faites ce que vous voulez dans votre parti. Je signale simplement que la formation à laquelle vous appartenez, qui est partie prenante au gouvernement, a contribué à la mise en place de la réforme Peillon. Si vous êtes en désaccord, vous n'avez qu'à en tirer les conséquences ! Personnellement, je ne joue pas avec les sentiments et je ne fais pas de démagogie.

Jean-Luc LAURENT

J'ajouterai quelques mots avant de consulter le Conseil municipal. Monsieur Banbuck a indiqué qu'il avait beaucoup écouté et concerté en tant que maire-adjoint à l'éducation. Or, ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur le résultat final qu'il faut pour autant nier le processus de concertation. Non.

D'autre part, Monsieur Banbuck a aussi déclaré qu'il y avait eu une concertation, puis une consultation. Il ne s'agissait pas de se défaire sur des parents ou des enseignants, qui sont eux-mêmes en désaccord. D'ailleurs, ces appréciations sont aussi différentes parmi les élus et portent aussi à contradiction. Il en est ainsi. Madame Elmalki a même rappelé que chaque nouveau projet venant de l'Education nationale provoque toujours débat, et ce quel que soit le gouvernement. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, l'éducation nous tient à cœur et que cette grande cause nationale conditionne l'avenir de la France. La mission confiée à l'Education nationale est donc essentielle.

Or, aujourd'hui, cette modification des rythmes scolaires vise justement à améliorer la réussite des enfants. Pour autant, je ne dis pas que ce projet en lui-même apportera toutes les améliorations de la réussite éducative car, pour cela, l'école publique a besoin de moyens. D'ailleurs, Monsieur Reisser et Monsieur Aubague, vous avez soutenu cette politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux lors des départs à la retraite et la suppression de 80 000 postes d'enseignants. Et si je lis vos écrits – et le débat de ce soir s'inscrit dans le cadre de la campagne électorale et d'une opération de grand ratissage –, vous proposez aussi de l'étendre au niveau local. Cependant, cela signifie la suppression de services entiers ! Aussi, comment allez-vous répondre aux défis du périscolaire ? Comment allez-vous répondre aux défis de la sécurité ? Et comment allez-vous répondre aux défis de la propreté – pour prendre vos chevaux de bataille – si vous supprimez un poste sur deux au niveau de la Ville ? Il faut dire les choses, et les dire dans leur totalité. Il ne faut pas surfer sur la vague actuelle de mécontentement qui, je le sais, est une attitude purement électoraliste. Elle ne se hisse pas au niveau des enjeux, mais masque bien au contraire la vérité de vos intentions.

Pour notre part, nous avons choisi de ne pas nous défaire. Avec cette modification des rythmes scolaires, nous avons choisi d'améliorer la réussite éducative en réalisant des recrutements d'enseignants importants et en tenant compte des modifications de programmes attendues. Tout cela avec les moyens mis de nouveau à disposition par l'Education nationale et qui sont mis en place progressivement.

Deuxièmement, la Ville a choisi de se donner du temps pour mettre en œuvre cette réforme. Effectivement, l'équipe municipale a décidé, à partir d'avis nuancés et différents, de donner le temps nécessaire à la concertation et de mettre ainsi cette réforme en place à la rentrée 2014, et non dès 2013, pour que les Kremlinois n'aient pas le sentiment d'une avancée à marche forcée. Pour autant, j'entends bien les appréciations et les désaccords. Ces derniers sont d'ailleurs de deux ordres. Des désaccords sur le fond de la réforme (il nous est demandé de ne pas la mettre en œuvre et de la geler) et des désaccords sur les modalités d'organisation, concernant l'allongement de la pause méridienne. Ces positions sont différentes. L'une porte sur les modalités et l'autre porte sur le fond.

Personnellement, je ne rentre pas dans une logique de refus de mise en œuvre. En tant qu' élu, je suis là pour appliquer les lois de la République dans un état de droit. En effet, pourquoi prendrais-je des décisions qui ne font que différer les choses ? Pour qu'elles ne se mettent pas en place ? Pour qu'elles nous soient imposées par ailleurs ? D'ailleurs très franchement, j'aurais préféré comme d'autres que cette réforme soit mise en place par l'Education nationale. Or, un décret en a décidé autrement. Il nous appartient donc, en démocratie, de tenir compte de cette réalité.

En définitive, nous nous sommes donné du temps pour discuter, échanger, écouter et avoir les retours des conseils de maîtres portés par les directions d'écoles – auxquels j'étais d'ailleurs présent. Un directeur d'école m'a même affirmé à la fin d'une réunion qu'il n'aimerait pas être à ma place car au bout du bout, c'est bien au Maire de prendre la décision. Cela m'a marqué car j'aurais préféré que nous aboutissions ensemble et que nous trouvions une décision qui fasse consensus, à partir de l'intérêt des enfants. Mais tel n'est pas le cas.

Bref, nous avons débattu de propositions et il y a eu des évolutions au fil des réunions. Puis, à un moment donné, Monsieur Banbuck m'a indiqué qu'il était préférable de ne pas mettre plusieurs options en consultation et que nous devions prendre nos responsabilités en fonction des conclusions de la concertation. Au final, une proposition a donc été soumise à l'appréciation de chaque famille au travers d'un questionnaire et le résultat est aujourd'hui connu. D'autre part, j'entends aussi qu'il existe des pétitions. Cependant, nous avons mené une consultation et tous les parents ont pu s'exprimer. Il y a d'ailleurs eu une sorte de sentiment de campagne lors de cette semaine de scrutin, puisque certains enseignants ou parents d'élèves m'ont fait part de leurs positions. Quoi qu'il en soit, les résultats ont été indiqués et le processus démocratique s'est déroulé en toute transparence. Monsieur Banbuck a également éclairé le Conseil municipal sur l'ensemble de cette démarche en vous rapportant les comptes rendus et les représentants de parents d'élèves ont pu s'exprimer ce soir à l'occasion d'une suspension de séance.

Si le vote est positif – comme je le souhaite car je suis convaincu de la proposition de Monsieur Banbuck –, je pense que cette proposition permettra de répondre aux besoins du plus grand nombre d'enfants et qu'elle aboutira à davantage l'égalité. Elle aidera aussi certains parents, qui n'en ont pas forcément les moyens, à faire sortir leurs enfants plus tôt afin qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'une activité. Autrement dit, ce vote offre la possibilité d'apporter une réponse au plus grand nombre d'enfants. De la même façon, ce temps périscolaire permettra d'accueillir les enfants qui rentreraient manger chez eux et qui pourraient ainsi revenir pour ce temps spécifique.

Aussi, au regard du projet que nous pourrons élaborer, sur la base de ce qui a déjà été fait dans le passé, nous ne partons pas de rien. De fait, si cette proposition est adoptée nous soumettrons ce projet à la concertation pour amplifier ce que nous réalisons déjà. Elle tiendra compte des études surveillées, des temps de coordination du temps scolaire pour les enseignants et les intervenants (sportifs et culturels) et de l'ensemble des dispositifs que nous proposons de mettre en place. Par ailleurs, tout cela sera bien évidemment évalué et nous adapterons en conséquence. Je pense donc que la démarche proposée est la bonne. Il appartient désormais au conseil municipal de s'exprimer pour adopter ou non cette proposition, que nous allons transmettre à l'Inspection départementale des services de l'Education nationale. Je mets donc aux voix ce projet de délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 24

Contre : 4 (*Messieurs Aubague, Poirson, Reisser et Chappellier*)

Abstentions : 6 (*M. Guillaud-Bataille, Mme Bassez, M. Desmarest, Mme Mandron-Raucoules, Mme Gestin, M. Traoré*)

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est donc adoptée à la majorité.

Bernard CHAPPELLIER

Monsieur le Maire, je quitte ce Conseil municipal.

22h14 : Monsieur Chappellier quitte le Conseil Municipal.

Jean-Marc NICOLLE

Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'un contrat de projets et non d'un contrat de plan, qui était l'intitulé des précédents contrats entre l'État et la Région, entre 2007 et 2013. Ce dispositif étant arrivé à échéance, cette nouvelle contractualisation s'étalera de 2015 à 2020. Nous vous proposons par conséquent de porter à la connaissance de la Région un certain nombre de projets.

Nous rappelons dans ce rapport que la Ville du Kremlin-Bicêtre est partie prenante d'un territoire stratégique de la région francilienne, puisque nous sommes membres de la Vallée scientifique de la Bièvre et plus largement, du territoire d'intérêt métropolitain (vallée de la Bièvre aval, plateau de Saclay) identifié dans le schéma directeur de la Région Île-de-France.

Par cette délibération, nous souhaitons porter une contribution à l'élaboration de ce contrat de projets qui liera la Région Île-de-France et l'Etat. Il convient par ailleurs de rappeler que la ville du Kremlin-Bicêtre est un territoire limitrophe à la capitale parisienne. Elle possède en effet la particularité d'appartenir à l'agglomération centrale de la région Île-de-France et à l'agglomération de Val de Bièvre.

Dans le cadre de la Vallée scientifique de la Bièvre, qui couvre 18 communes du Sud francilien, la Ville participe également au processus de formation qui vise à renforcer et à développer les questions des problématiques scientifiques, d'innovation et de dynamisme économique, notamment autour de la santé. Cette dynamique territoriale a permis de signer un contrat de développement territorial dénommé Campus Sciences et Santé le 28 octobre 2013. Ce dernier fut d'ailleurs le premier contrat de développement territorial signé à l'échelle de la région Île-de-France.

Forte de ce constat de développement territorial et des axes de développement qui y figurent, la Ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité s'inscrire dans une logique supra-communale et participer au renforcement et au rayonnement de la métropole. D'autre part, la Ville rappelle et confirme son soutien à l'implantation d'un centre universitaire, dit interdisciplinaire de santé, sur le plateau du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif. Vous trouverez cette modification sur table, avec l'ajout de l'article 1 au projet de délibération qui vous avait été communiqué. L'ancien article 1 devient donc l'article 2 dans cette nouvelle délibération.

Par conséquent, nous vous demandons d'approuver la contribution que nous portons à la Région dans le cadre de l'élaboration de ce prochain contrat de projet et de désigner des opérations prioritaires, telles que :

- La requalification et l'aménagement de la porte d'Italie.
- La création d'une parcelle de franchissement du boulevard périphérique entre l'avenue du Docteur Antoine Lacroix au Kremlin-Bicêtre et le quartier Paul Bourget à Paris.
- L'aménagement de l'accès à la station Le Kremlin-Bicêtre de la ligne 7 du métro.
- La réhabilitation du bâtiment de la faculté de médecine dans l'enceinte de L'hôpital Bicêtre.
- La requalification de l'avenue Eugène Thomas.

Jean-Luc LAURENT

Merci Monsieur Nicolle. Y a-t-il des interventions sur ce projet de délibération ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout cela est effectivement très intéressant. Mon intervention se situera sous réserve qu'un jour ces travaux soient décidés et financés.

Concernant la création d'une passerelle entre Paris et l'avenue du Docteur Antoine Lacroix, il faudrait s'assurer que les personnes à mobilité réduite pourront la gravir. Il faut donc qu'elle soit adaptée. De plus, la trouée entre Paris et le Kremlin-Bicêtre sera-t-elle fréquentée car mis à part les hôtels, peu de commerces ou de restaurants se trouvent à proximité. Vous souhaitez par ailleurs désenclaver les quartiers résidentiels de Paris et du Kremlin-Bicêtre, mais où sont-ils situés de part et d'autre du périphérique ?

S'agissant de la RATP et du métro, nous semblons découvrir la maternité, l'hôpital et les bureaux. Effectivement, cet endroit a beaucoup changé. Nous avons déjà parlé de cet afflux de personnes avec des bouches de métro inadaptées, qui auraient pu être reprises avec les travaux de la RD 7. La fréquentation du métro aurait dû entraîner en même temps l'augmentation de la fréquence des rames. J'en avais déjà parlé avec l'arrivée du tramway T7 car beaucoup plus de personnes fréquentent cette ligne. De fait, nous sommes un peu plus serrés dans le métro au Kremlin-Bicêtre. Je le sais car je le prends tous les jours.

Enfin, en ce qui concerne l'avenue Eugène Thomas, le résultat du déménagement du marché entraîne évidemment cette restructuration, avec encore des dépenses provisoires, mais conséquentes, dans l'attente de la réalisation. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE

Vous n'avez pas encore clarifié le vote que vous exprimerez mais j'ai tendance à penser que vous vous amusez à faire peur. D'ailleurs, si je retiens votre méthodologie, on peut penser que si vous étiez aux affaires, le projet de couverture de l'autoroute n'aurait peut-être pas été réalisé. Or, lorsqu'on est élu, il faut avoir une vision de la Ville et porter des projets. Dans le même temps, il faut aussi aller chercher les financements nécessaires.

Parmi les projets qui vous sont proposés ce soir, la plupart d'entre eux concernent l'État, la Région et peut-être même le Département. À ce titre d'ailleurs, ce contrat de projet trouvera sûrement une déclinaison, par le biais de contrats particuliers, à l'échelle de chaque département d'Île-de-France. Bref, toutes ces actions permettent de faire reconnaître le territoire et de mobiliser des financements pour que les travaux puissent se réaliser.

Vous demandez ensuite quels seront les quartiers qui seront concernés par le projet de la passerelle. Je veux bien admettre que vous ne connaissiez pas la partie parisienne mais dire que la rue Curie, l'avenue du Docteur Antoine Lacroix ou la rue Pierre Brossolette ne représentent pas un quartier donne l'impression que vous ne connaissez pas la ville. Je pense que cela équivaut à ne pas prendre en compte les Kremlinois, les familles avec leurs enfants ou encore les jeunes, très actifs au Kremlin-Bicêtre, qui aiment aussi se promener. De plus, nous avons la chance d'avoir le parc Pinel, le parc Kellermann grâce à la proximité de Paris, ainsi que le parc des Coteaux. Il nous faut donc favoriser ce type de cheminement. Aussi, s'agissant des personnes à mobilité réduite, dois-je vous rappeler que

depuis la loi de 1992, toute réalisation d'équipements publics doit leur être accessible ? Malheureusement, la station de métro que vous évoquez a été réalisée avant cette date. Il faut donc la faire reconnaître et faire en sorte que nous puissions la rendre accessible. Cela est d'ailleurs prévu dans un plan stratégique. Or, nous demandons justement que cela soit fait au plus vite dans le cadre de ce contrat de projets.

On peut donc s'amuser à se faire peur et à faire croire que tout cela ne sert à rien. J'ai cependant tendance à penser que tout ce qui a été réalisé ces dernières années, nous le devons aussi à la mobilisation des citoyens et des élus. Je pense notamment avec la dernière délibération en date du Conseil Municipal, soutenue par de nombreux Kremlinois, pour créer une station dans le prolongement de la ligne 14 dans le cadre du Grand Paris. C'est donc grâce à tout cela que nous arrivons à obtenir de si beaux grands projets pour notre Ville.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce projet aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2 (*Messieurs Aubague, Poirson*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-003. FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS DE LOISIRS, CENTRES DE LOISIRS, ESPACE JEUNESSE ET ACTIVITÉS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2014

Jean-Marc NICOLLE

Cette délibération classique propose une augmentation de 2 % des tarifs, avec une revalorisation de 2 % des tranches du calcul du quotient familial. De fait, une famille ne peut pas basculer dans une tranche de quotient supérieure, à situation financière identique. Nous tenons donc compte d'une augmentation potentielle des salaires de 2 % annuel. Cela signifie que nous sommes réellement dans un système social très privilégié.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Sans vouloir en rajouter, cette délibération revient aujourd'hui car il y avait une erreur dans celle du mois de décembre. Vous avez donc dit la même chose il y a un mois. Par conséquent, je voterai également la même chose.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres observations ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Messieurs Aubague, Poirson et Reisser*)

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Rapport n° 4.

N°2014-004. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2014

Paule MATHONNAT

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit simplement de modifier le montant des subventions attribuées à l'ADASE, que le Conseil municipal avait voté sur des bases provisoires le 17 décembre dernier, et d'arrêter les montants définitifs en fonction des termes de la convention. Ces montants s'élèvent à 60 480 € pour la subvention définitive de fonctionnement. Je rappelle qu'elle était de 60 328 € en 2013. Enfin, il s'agit également d'arrêter à 3 450 € le montant d'une subvention exceptionnelle prévue par la convention, pour couvrir l'indemnité de départ à la retraite d'un professeur. Par rapport au 17 décembre, ces montants sont en augmentation 7 430 €. Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres observations ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-005. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ADHÉSION AU SIFUREP DES COMMUNES DU BLANC-MESNIL DE VILLENEUVE-SAINT GEORGES ET DE CHARENTON-LE-PONT

Rose ALESSANDRINI

Tout est dit dans le titre. Il convient donc d'accepter.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'observation, nous devons émettre un avis.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

L'avis est donc favorable à l'unanimité.

J'ai également reçu un vœu, présenté par Monsieur Reisser. Il concerne une proposition de suspension de la réforme jusqu'à nouvel ordre. Ce qui est dit dans ce vœu a été dit tout l'heure par Monsieur Reisser, sauf erreur de ma part. Par conséquent, en application du règlement intérieur, je considère que ce projet de vœu tombe.

J'en arrive maintenant aux décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre dernière séance, dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée. Vous avez donc la liste des affaires qui ont été traitées. Au total, 65 décisions ont été prises. Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE

J'en ai plusieurs. Premièrement, la décision numéro 25 concernant le contrat passé entre l'hôtel Novotel et la Ville pour la location d'un salon dans le cadre du festival Russenko. Permettez-moi de m'étonner que nous n'ayons pas trouvé de salle sur la ville et que nous soyons obligés de louer des salons. Deuxièmement, dans le contrat numéro 34, vous parlez de la consultation juridique relative à la vidéosurveillance. Or, vous m'avez bien gentiment rappelé l'autre jour qu'il s'agissait de vidéo-protection, alors que vous utilisez le terme de vidéosurveillance dans votre document. Enfin, pourriez-vous nous dire la façon dont sont attribués les logements dans le cadre des conventions d'occupation précaire pour les décisions 36 et 56 ? Autrement dit, décidez-vous tout seul dans votre bureau ou vous adjoignez-vous les concours d'une commission ou de personnes compétentes sur la ville ? Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je vois que nous arrivons en fin de mandat, car ce type de questions n'a jamais été abordé. Je vous donne acte du fait que nous devons inscrire vidéoprotection.

Concernant la décision numéro 25, ce commentaire n'appelle pas de réponse de ma part. Si vous aviez été présents, vous auriez compris l'intérêt d'une réunion dans les salons du Novotel. En effet, il n'y avait plus de salles disponibles au niveau local compte tenu de la programmation de Russenko. Nous devons donc trouver un lieu. Pour l'année dernière, il s'agissait du Campanile et pour cette année, il s'agit donc du Novotel. L'objectif est de faire connaître les hôtels de la ville ayant des capacités de réception du public et de bâtir des partenariats avec eux. Nous faisons cela à tour de rôle.

Enfin, concernant les décisions 36 et 56, les choses se sont toujours faites ainsi. Il s'agit de conventions précaires puisque ces logements appartiennent au parc privé de la Commune et qu'ils

répondent à des besoins ponctuels – voire souvent d’urgence. Cela permet de procéder à un relogement et à un logement provisoire, avant de trouver une solution avec un bailleur social ou un bailleur privé. Parfois, il s’agit de logements ayant connu des dégâts des eaux ou des incendies. L’idée consiste donc à faire retourner le propriétaire ou le locataire concerné dans son logement plutôt que de l’envoyer à l’hôtel. Nous avons donc plusieurs logements sur la Ville qui nous permettent de répondre à des besoins ponctuels et temporaires. Ce principe est d’ailleurs de bonne gestion car il évite de laisser des biens acquis libres, dans le cadre de la convention qui nous lie à l’établissement public foncier d’Île-de-France, et par là même de répondre à des besoins provisoires d’un certain nombre de citoyens du Kremlin-Bicêtre.

Il se peut qu’une séance de Conseil municipal ait lieu au début du mois de mars. Elle sera fonction des notifications des bases fiscales que nous recevrons ou pas d’ici là. Il s’agira autrement dit de mettre en œuvre les décisions du Conseil municipal que nous avons prises lors de l’adoption du budget, à savoir de ne pas procéder à la modification des taux de fiscalité de la Ville. Vous serez informés de la tenue ou non de cette séance. Je vous remercie.

La séance est levée à 22h40.